

Congrès Les 60 ans d'Alcooliques anonymes en France

Espace WEB – Pour les professionnels

Témoignages de professionnels à quatre voix - 2

Voix 1

Je suis avocat

Dans notre formation d'avocat, la question de l'alcoolisme est peu, ou pas abordée. Nous essayons de convaincre notre client que, mieux nous connaissons ses difficultés, mieux nous le défendrons. Parfois, c'est dans le dossier de la partie adverse que nous apprenons qu'il y a un problème d'alcool. C'est important d'en avoir connaissance, et suffisamment tôt, notamment pour les litiges conjugaux : divorces, violences...

L'alcoolisme colore la situation, l'infraction.

La première question du juge est souvent celle-ci : « Avez-vous conscience de votre problème d'alcool ? Cette question se pose souvent dans l'urgence, parfois juste avant l'audience. A chaque occasion, je rappelle un des principes posés par Cesare Beccaria qui fonde la doctrine moderne du droit : « la sanction est nécessaire, mais elle doit aussi, pour être juste, inclure de la compréhension ».

Voix 2

Dans ma formation d'assistante sociale, j'ai appris ceci : quand je perçois un problème d'alcool chez la personne que je reçois en entretien, je me dois de le lui dire. C'est lui rendre service. Se taire, c'est laisser la personne seule face à son problème d'alcool. Bien entendu, il n'y a aucun jugement de ma part, c'est une proposition d'aide. Si la personne accepte cette aide, je lui suggère deux outils complémentaires : le soin, et l'accompagnement par une association d'entraide.

Voix 3

Je suis formateur dans le socio-judiciaire. Les formations que nous organisons s'adressent directement aux professionnels. Nous intervenons aussi dans les entreprises. Nous prenons soin de ne pas nous focaliser uniquement sur les personnes accueillies, mais aussi sur celles qui accueillent. Nous sentons que de nombreux professionnels sont pris dans des logiques d'obligation de résultats, alors qu'on devrait penser davantage en termes d'obligation de moyens.

Voix 4

Je suis infirmière dans un CSAPA = Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Ce qui est appréciable dans des associations comme AA, c'est la régularité des réunions, la possibilité d'avoir une personne à appeler en dehors de celles-ci, de partager avec des gens qui ont le même problème. En tant que soignants, nous avons de l'empathie, nous sommes dans la neutralité bienveillante, mais nous ne pouvons avoir cette complicité de partage.

Il y a beaucoup d'idées fausses sur les associations. Mais il y en a aussi sur les centres de soins. Certains croient que ceux-ci font toujours des cures de dégoût !

Voix 2

Je suis assistante sociale dans une très grande entreprise industrielle depuis plus de 20 ans.

Je rencontre deux écueils principaux : 1, le déni de l'intéressé, 2 la difficulté à orienter celui-ci vers le médecin traitant, puis vers un centre d'addictologie, et enfin vers des groupes néphalistes.

C'est un cheminement semé d'embûches, de ré-alcoolisations, d'échecs, même il y a aussi des bonnes surprises. Le temps de l'entreprise n'est pas celui du rétablissement. Les métiers de notre grande entreprise sont des métiers à risques. On ne peut attendre que l'intéressé trouve une solution à son problème, quand la sécurité est en jeu, et en dépit d'un travail d'accompagnement à long terme entre le service médical, social et parfois la hiérarchie. Il peut donc y avoir des sanctions, notamment des licenciements sans effet levier, c'est à dire sans prise de conscience salutaire.

Dans tous les cas, la participation à des associations est une des solutions après un sevrage, ou pour permettre à la personne de trouver des liens avec d'autres, car l'alcool isole très fortement.